



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts de France (DRAC)



Enquête publique relative à l'élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Site Patrimonial Remarquable de Saint-Omer

Annexe 1 Contrôle de l'affichage

Commissaire-Enquêteur : M. Jean-Michel ROPITAL

VERIFICATION DES AFFICHAGES

Contrôle de l'affichage de l'avis d'information en extérieur

Le contrôle de la mise en place initiale en mairie avant le début de l'enquête a été effectué le 4 septembre 2023 soit dans le délai des quinze jours avant le début de l'enquête.

Trois lieux d'affichage ont été identifiés, à savoir :

- En mairie de Saint-Omer en extérieur et dans le hall d'accueil.
- Au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer sur une vitre visible de l'extérieur à l'entrée principale.
- A la sous-préfecture de Saint-Omer à l'intérieur du hall d'accueil, un affichage à l'extérieur n'était pas possible du fait de la configuration du bâtiment.

Le repérage des lieux d'affichage est matérialisé dans les planches photographiques des pages suivantes :

Mairie de Saint-Omer en extérieur



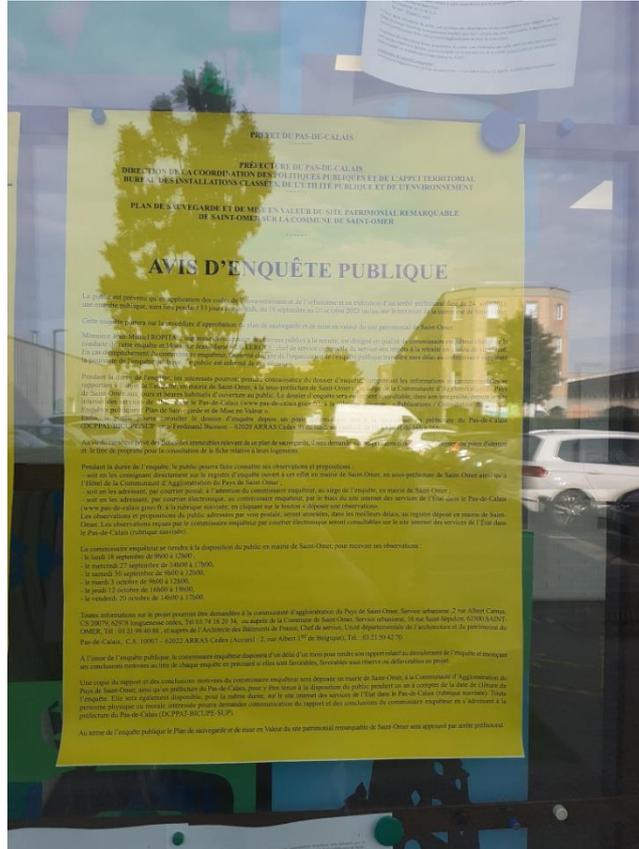
Mairie de Saint-Omer en intérieur



CAPSO en extérieur



CAPSO en intérieur



Sous-Préfecture en extérieur (pas de possibilité)



